



S.I.V.O.M
Le Pertre & Saint-Cyr-Le-Gravelais



SIVOM Le Pertre Saint & Cyr le Gravelais recrute ...

DIRECTION
du CENTRE de LOISIRS

ANIMATION
JEUNESSE

Le SIVOM est un syndicat composé de deux communes LE PERTRE (35) de 1 385 habitants et SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS (53) de 551 habitants.

Le SIVOM souhaite **développer les actions** auprès des publics jeunes et en particulier pour la tranche d'âge 10 - 17 ans. C'est pourquoi il propose un poste

ANIMATEUR JEUNESSE

en charge de la direction du centre de loisirs pour la tranche 3-10 ans

et l'animation jeunesse pour la tranche 10-17 ans

Le poste est à pourvoir pour participer à la mise en œuvre de la politique jeunesse.

L'idée est de **mobiliser les jeunes** en allant à leur rencontre sur leur espace de vie comme le City stade, au complexe sportif ...

Quelles sont les missions principales ?

- Participer et animer le projet du service jeunesse
- Participer à l'élaboration et l'animation du projet pédagogique du service jeunesse
- Concevoir et animer la mise en place des activités et des projets
- Assurer la direction du centre de loisirs (3-10 ans)
- Assurer le suivi financier et administratif du service
- Encadrer une équipe d'animateur au sein du centre de loisirs

Descriptif des missions ?

- Fonction éducative auprès des enfants et des familles :

- encadrer, animer
- veiller à assurer la sécurité physique et affective des enfants accueillis
- accueillir, informer les familles sur le projet et le fonctionnement du service

- Responsabilités financières :

- o gestion d'un budget, d'une caisse.
- o gestion des achats (matériel, frais de visite, transport...)

- Responsabilités humaines :

- o gestion, suivi des équipes
- o gestion des plannings de travail,
- o veiller et assurer la sécurité physique du personnel
- o évaluation équipe pédagogique et tutorat des stagiaires BAFA,
- o gestion des réunions d'équipe

- Responsabilités des moyens et de la sécurité

- o est garant des règles concernant la sécurité physique, morale et affective
- o application de la réglementation liée à l'accueil de mineurs (hygiène, sécurité, encadrement...)
- o application des règles de bonne utilisation de tout matériel
- o application des règles de sécurité des bâtiments et des lieux d'accueils

- Assurer la direction et le bon déroulement du séjour du centre de loisirs

- o management d'une équipe d'animateur
- o encadrement des enfants (capacité d'accueil maximum 45 enfants)

Quel profil ?

L'animateur jeunesse, titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tout Publics ou autre titre voir lien internet <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000042687869/2021-01-01/> permettant l'encadrement des jeunes, connaît les métiers de l'animation, en général, allant du public de l'enfance à l'adolescence. AFPS ou PSC1 souhaité.

Il possède une expérience avérée dans l'animation et une connaissance des réseaux sociaux utilisés par les jeunes.

Il doit être animé d'un esprit d'équipe, être disponible, assidu, réactif, rigoureux,

Il maîtrise les mesures de sécurité à adopter en cas de problèmes. Il sait être autonome et en capacité de prendre des initiatives.

Quelles conditions ?

Poste à pourvoir dès que possible

Contrat d'un an

Temps complet annualisé (35h00) - travail possible le samedi, et en soirée ponctuellement notamment les vendredis et samedis

Permis B obligatoire

Votre rémunération & vos avantages sociaux : rémunération en fonction du profil + congés annuels acquis à l'année + régime indemnitaire et 1 rémunération fixe (temps de travail annualisé), CNAS (au 6^{ème} mois du contrat).

Le mode de recrutement : Statutaire / mutation / ou à défaut contractuel

Type d'emploi : Emploi Permanent

Grades recherchés : adjoint d'animation (C1), adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (C3)

La fiche de poste détaillée sera transmise sur demande.

Envoyer lettre de motivation et CV **AVANT LE 16 MAI 2022** à Monsieur Jean-Luc Veillé - président du SIVOM 2 place de l'église 35370 LE PERTRE – contact : *Cécile Jalier secrétaire générale* - c.jalier@lepertre.fr – 02.99.96.90.21